# BELGIQUE ÉSENTANTS REPRI CHAMBRE

# PARLEMENTAIRES

51e législature



### Pour de plus amples informations, surfez sur :

www.lachambre.be

<u>Informations Parlementaires</u> est le bulletin de la Chambre des représentants de Belgique et décrit les activités qui s'y sont déroulées au cours de la semaine écoulée (du jeudi au jeudi). Il paraît chaque semaine en français et en néerlandais, sauf pendant les vacances parlementaires.

*Informations Parlementaires* est adressé à toute personne qui en fait la demande.

<u>Le prix de l'abonnement s'élève à</u> 13,00 € par année parlementaire (du deuxième mardi d'octobre au deuxième mardi d'octobre de l'année suivante). Le montant doit être versé sur le compte n° <u>000-1648428-10 de "Chambre des représentants publications</u> à 1008 Bruxelles".

Le bulletin paraît en néerlandais sous le titre de *Parlementaire mededelingen*; l'abonnement aux deux versions s'élève à 25,00 €.

Cette publication est entièrement réalisée par les services de la Chambre.

coordination et rédaction : Service des Relations publiques et internationales

*tél* : 02/549.81.77 - 02/549.80.80

**fax** : 02/549.83.02 **E-mail** : pri@lachambre.be

lay-out : PRI

*impression* : Imprimerie de la Chambre

adresse postale : Chambre des représentants de Belgique

B - 1008 BRUXELLES

entrée visiteurs : 13, rue de Louvain - Bruxelles.

éditeur responsable : le secrétaire général de la Chambre



### Table des matières

Organes de la Présidence Présidence	3
Commissions Réunions de commissions	7
Séance plénière Questions orales Projets de loi Votes sur les motions	21 23 24
Communiqués de presse	27

Annexes	33
Demande d'interpellations Cour d'arbitrage Projets de loi, propositions et rapports de commission	35 37 41

Addenda	43
Agenda des séances plénières Convocation aux réunions de commissions Tableau d'avancement des travaux législatifs	45



SEMAINE DU 31 MAI AU 4 JUIN 2004



### ORGANES DE LA CHAMBRE

**PRÉSIDENCE** 

MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2004

DES JOURNALISTES DE L'ALGEMEEN DAGBLAD INTERVIEWENT LE PRÉSIDENT DE LA CHAMBRE, M. DE CROO, ET LE PRÉSIDENT DE LA DEUXIÈME CHAMBRE DES PAYS-BAS, M. WEISGLAS

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2004, les Pays-Bas assureront la présidence de l'Union européenne. A cette occasion, le quotidien néerlandais Algemeen Dagblad publie des interviews croisées de présidents de plusieurs assemblées de l'Union européenne.

Le mardi 1<sup>er</sup> juin 2004, un journaliste et le correspondant de l'Algemeen Dagblad ont interviewé M. Weisglas (VVD – Volkspartij van Vrijheid en Democratie), président de la Deuxième Chambre des Pays-Bas, et le président de la Chambre, M. De Croo.

L'interview s'est déroulée à Baarle-Nassau, à quelques mètres de Baarle-Duc, enclave belge en territoire néerlandais.

L'objectif des journalistes était d'interroger les présidents des deux assemblées à propos de l'impact des élections européennes, des rapports entre le Parlement européen et les parlements nationaux et de l'influence des affaires européennes sur les prestations parlementaires desdits parlements nationaux.

Les mandataires élus à l'issue d'élections caractérisées par un taux de participation inférieur à un seuil déterminé jouissent-ils encore d'une réelle légitimité ? Un taux de participation faible constitue-t-il une menace pour la légitimité des élus ?

Les Pays-Bas ne connaissent pas l'obligation de vote. Pour les élections nationales, le taux de participation y est de 80 pour cent environ, alors qu'il n'est que de 30 pour cent pour les élections européennes.

De l'avis du président d'assemblée néerlandais, il ne saurait être question d'un taux de participation minimal en deçà duquel les élus perdraient toute légitimité. Si les élections se sont déroulées normalement et que les citoyens ayant le droit de vote ont eu l'occasion d'exprimer librement leur voix, la légitimité des élus ne peut être mise en doute. Si un pourcentage déterminé d'électeurs ne s'est pas rendu aux urnes, cela relève du choix des intéressés et ne saurait remettre en cause la légitimité des élus. L'électeur qui a émis son vote a droit à « son élu ». Le président Weisglas reconnaît volontiers qu'un élu peut se sentir insatisfait en cas de taux de participation faible.



Tout doit évidemment être mis en œuvre pour augmenter le taux de participation. M. Weisglas n'est toutefois pas partisan de l'obligation de vote. L'électeur doit lui-même percevoir sa participation aux élections comme un devoir auquel il doit se soumettre de son plein gré et qui ne saurait lui être imposé par l'Etat.

Le président De Croo a rappelé qu'en Belgique, le taux de participation ne constitue guère un problème, puisque le vote y est obligatoire. Dès lors, les spéculations quant aux causes d'un faible taux de participation n'y ont guère cours. Les trente pour cent d'électeurs néerlandais qui ont choisi de se rendre aux urnes sont évidemment très motivés. Par ailleurs, il est également vrai que même en cas de vote obligatoire, une partie des électeurs ne manifeste aucun intérêt pour la politique. Quoi qu'il en soit, un taux de participation élevé confère malgré tout une légitimité psychologique aux élus.

A cet égard, le président d'assemblée belge fait observer que la dernière semaine avant les élections, l'électeur qui ne se sent pas concerné commence malgré tout à réfléchir à son choix. Puisqu'il ou elle est tenu(e) d'exprimer un vote, il/elle est contraint(e) de réfléchir quant au choix qui devra être effectué. M. De Croo évoque à ce propos l'effet pédagogique de l'obligation de vote.

L'Etat met tout en œuvre pour alléger au maximum l'obligation de vote. Il organise les élections le dimanche, rembourse, dans certaines circonstances, les frais de transport, etc.

Les partis politiques belges sont divisés à propos de l'obligation de vote. Les partis socialistes en sont partisans, les libéraux y sont opposés. Les deux camps invoquent à cet égard des arguments pertinents mais les partis politiques ne font pas de cette question un enjeu de combat politique.

Comment expliquer le désintérêt de l'électeur à l'égard de l'Europe ?

De l'avis du président De Croo, les Belges sont victimes d'une accoutumance européenne. Par ailleurs, le travail du Parlement européen est difficile à expliquer, en raison de sa complexité. De tous les parlementaires, les europarlementaires sont les moins connus. Et lorsqu'ils le sont, c'est en raison de faits d'armes accomplis sur la scène nationale.

Par ailleurs, l'Europe a bon dos. Lorsqu'un problème se pose à l'échelle nationale ou lorsqu'un gouvernement se voit contraint de réaliser des économies, l'explication en est toute trouvée : l'Europe.

La réglementation nationale est, pour quarante pour cent, directement ou indirectement inspirée de l'Europe. Les parlementaires nationaux éprouvent d'ailleurs une certaine frustration lorsqu'ils tenus à la transposition mécanique en droit national de la réglementation européenne.

Pour le président de la Deuxième Chambre des Pays-Bas, il est exact que l'Europe n'est guère populaire auprès des citoyens. Mais il souhaite adopter un profil légèrement moins défensif que celui de son collègue belge. A l'instar d'une majorité de parlementaires néerlandais, il ne considère pas le Parlement européen comme une institution qui mange le pain du Parlement néerlandais. Nous ne sommes pas concurrents, affirme-t-il. Chacun doit accomplir sa mission. A son estime, le contrôle de subsidiarité, inscrit dans la nouvelle Constitution européenne qui doit encore être adoptée, renforcera le rôle des parlements nationaux. Il aurait évidemment préféré une formule instaurant l'obligation, pour la Commission, de retirer - et non simplement de revoir, comme le prévoit la formule retenue - une réglementation dont un tiers des parlements nationaux estime qu'elle enfreint le principe de subsidiarité.



Selon le président Weisglas, la piètre image de marque de l'Europe serait due à son manque de notoriété et aux dossiers négatifs qui font parfois l'actualité européenne, tels que les formules de voyage intéressantes, les traitements, etc. Les réalisations positives de l'Europe sont considérées comme allant de soi par les Néerlandais.

Les députés néerlandais se considèrent-ils par trop comme le nombril du monde ?

De l'avis de M. Weisglas, les intéressés répondent évidemment par la négative à cette question, et ce, à juste titre. Les parlementaires néerlandais s'occupent des dossiers dont ils doivent s'occuper.

Aux yeux du président De Croo, les députés belges ne sont guère exposés à ce risque : une partie de leurs compétences a en effet été transférée au niveau européen et une autre au niveau régional. De l'avis du président De Croo, les députés belges se considèrent comme une sorte d'articulation entre l'ensemble de ces niveaux.

Les parlementaires s'occupent-ils de l'Europe ?

A cette question, M. Weisglas répond avec conviction par l'affirmative. Chaque jeudi, une réunion fait le point sur les dernières évolutions de la problématique européenne. Des fiches concernant les futures décisions européennes sont adressées aux commissions parlementaires à un stade précoce de la procédure. Les Conseils spécialisés font l'objet de discussions au sein des commissions spécialisées correspondantes. Quant aux décisions prises par les Conseils importants, elles font l'objet d'une évaluation. Un fonctionnaire du Parlement néerlandais a été accrédité auprès du Parlement européen. Voilà un fait plus que symbolique. Ce fonctionnaire est chargé de trouver une réponse à toutes les questions européennes que se pose le Parlement néerlandais.

Le contrôle de subsidiarité engendrera un important volume de travail pour les parlements nationaux. Comment va-t-on l'organiser? Il est impensable que chaque parlement national s'en charge distinctement. Une coordination s'impose et c'est ce qu'on prépare dès à présent. M. De Croo a le sentiment que la Deuxième Chambre s'occupe davantage de l'Europe que la Chambre des représentants de Belgique. Dans l'ensemble, les parlements nordiques s'intéressent plus à l'Europe que ceux des pays méridionaux. Les assemblées belges se situent entre les deux tendances.

Toutefois, le Comité d'avis chargé de questions européennes suit les matières européennes au sein de la Chambre belge. Il se compose de députés, de sénateurs et de dix parlementaires européens belges.

Les commissions consacrent une réunion par mois à un sujet européen. Au sein de chaque commission permanente, un membre fait office d'« europromoteur » et est chargé d'inscrire les thèmes européens à l'ordre du jour de la commission. A l'issue des principaux Conseils européens, le premier ministre vient faire un exposé et répondre aux questions.

Le suivi n'est pas vraiment aisé dans la pratique. Ceci est dû à la proximité du Parlement européen, ajoute le président De Croo.



Qu'en est-il de la coopération entre les parlements néerlandais et belge ?

Le président De Croo préconise une coopération étroite entre les Pays-Bas et la Belgique. Des liens économiques forts unissent les deux pays. Les Bureaux des parlements et les présidents des commissions doivent se réunir régulièrement pour éviter que les Pays-Bas s'engagent dans une voie totalement différente. Le président belge a le sentiment que des frictions pourraient apparaître entre nos pays au sein de l'Union. Les Pays-Bas sont le plus petit des grands pays, la Belgique est le plus grand des petits pays. Il est important que nous rassemblions nos voix puisque davantage de décisions seront prises à la majorité pondérée au sein de l'Union.

Le président de la Deuxième Chambre, M. Weisglas, est également favorable à l'intensification de la collaboration entre nos gouvernements. Le Parlement néerlandais a instauré en tout état de cause un groupe de contact présidé par M. J.C. van Baalen (VVD – Volkspartij van Vrijheid en Democratie).

Il faut également s'organiser en matière de contrôle de subsidiarité. Les 25 Etats membres de l'Union se réuniront début juillet pour traiter de cette question. C'est un exemple évident de la valeur ajoutée démocratique des parlements nationaux dans un contexte d'Union.

A propos de la constitution des listes électorales européennes, M. Weisglas déclare que si les candidats sont sans doute moins connus, tous sont prêts à se mettre à l'œuvre. Les listes belges comportent certes des noms de ténors, mais tous ne siégeront peut-être pas au sein du Parlement européen. Il se peut que nous soyons un peu trop calvinistes, a conclu le président de la Chambre néerlandaise.

Celui-ci croit au double mandat, des parlementaires en nombre très restreint – il songeait à un représentant par grand parti – siégeant à la fois au parlement national et au Parlement européen. Il est toutefois conscient qu'il sera difficile de réaliser ce changement à court terme.

M. Weisglas considère d'ailleurs que le système électoral néerlandais fonctionne de manière tout à fait satisfaisante.

Le président De Croo confirme que davantage de personnalités connues figurent sur les listes européennes en Belgique. Le système belge de la suppléance permet à ces personnalités de céder la place, tout en donnant à de nouveaux venus l'occasion de faire leurs preuves. Sur les 150 membres que compte la Chambre, pas moins de 100 figurent sur les listes électorales régionales et européennes.

Le président de la Chambre belge juge intéressant le système électoral néerlandais caractérisé par des listes nationales.

Un échange de vues sur la référence à la tradition judéo-chrétienne dans la Constitution européenne a clôturé la double interview.

M. Weisglas indique que la Deuxième Chambre néerlandaise a voté une motion rejetant cette référence. C'est le point de vue de la majorité des parlementaires. Le gouvernement néerlandais devra donc exécuter cette résolution.

M. De Croo précise que la référence à la tradition judéo-chrétienne dans la Constitution européenne ne constitue pas vraiment un sujet de discorde politique en Belgique.



### COMMISSIONS

### **Concertation parlementaire**

COMMISSION PARLEMENTAIRE DE CONCERTATION

Présidents : MM. Herman De Croo et Armand De Decker

### Mercredi 26 mai 2004

- 1. Projet de loi modifiant le Code électoral en vue de garantir le droit de vote des personnes à mobilité réduite; Doc. Chambre n° 51-704/1 à 9 et Sénat n° 3-604/1 et 2. Concertation sur la procédure législative à suivre.
- Le projet doit sera examiné suivant l'article 77 de la Constitution.
- Projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de permettre la transposition de la directive du Conseil de l'Union européenne du 3 juin 2003 (2003/49/CE) concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'Etats membres différents, Doc. Chambre n° 1075/1.
  - Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).
- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 20 jours.
- 3. Projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 et la loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d'impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale, Doc. Chambre n° 1079/1. Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).
- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 20 jours.
- 4. Projet de loi portant modification de la loi du 20 juillet 1979 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives à certains cotisations, droits, taxes et autres mesures, Doc. Chambre n° 1087/1. Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).
- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 20 jours.



- 5. Projet de loi modifiant l'article 29 de la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante, en ce qui concerne l'exonération pour personnel supplémentaire, Doc. Chambre n° 1118/1.

  Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).
- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 20 jours.
- 6. Projet de loi-programme, Doc. Chambre n° 1138/1.

  Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).
- La discussion sera poursuivie lors de la prochaine réunion.
- 7. Projet de loi relatif à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement, Doc. Chambre n° 909/1 à 7.

  Demande de prolongation du délai d'examen (application des articles 2, 2°, et 12, § 1er, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).
- Le délai d'examen est prolongé de 10 jours.

### > Jeudi 27 mai 2004

Projet de loi-programme, Doc. Chambre n° 1138/1. (Continuation). Demande d'urgence du Gouvernement (application de l'article 80 de la Constitution et de l'article 12, § 2, de la loi du 6 avril 1995 organisant la commission parlementaire de concertation).

- Le délai d'évocation est fixé à 5 jours et le délai d'examen est fixé à 21 jours.
- Les articles 72 et 174 seront examinés suivant l'article 77 de la Constitution.

### Police et Renseignements

REUNION COMMUNE DE LA COMMISSION SPÉCIALE CHARGÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT PARLEMENTAIRE DU COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE POLICE (CHAMBRE) ET DE LA COMMISSION CHARGÉE DE L'ACCOMPAGNEMENT DU COMITÉ PERMANENT DE CONTRÔLE DES SERVICES DE RENSEIGNEMENTS ET DE SÉCURITÉ (SÉNAT)

Présidents : MM. Herman De Croo et Armand De Decker

### > Vendredi 28 mai 2004

- 1. Examen du rapport d'activités 2003 du Comité permanent de contrôle des services de Renseignements en présence du Comité permanent. (Continuation, clôture et votes).(Rapporteurs: MM. François-Xavier de Donnea et Hugo Vandenberghe (S)).
- La discussion générale a été clôturée et la discussion par chapitre a été entamée.
- Des questions ont été posées par des membres.



### 2. Divers.

Prochaine réunion : vendredi 18 juin 2004.

### **Economie**

COMMISSION DE L'ECONOMIE, DE LA POLITIQUE SCIENTIFIQUE, DE L'EDUCATION, DES INSTITUTIONS SCIENTIFIQUES ET CULTURELLES NATIONALES, DES CLASSES MOYENNES ET DE L'AGRICULTURE

Président : M. Paul Tant

### > Mardi 1er juin 2004

- Interpellation de M. Bert Schoofs à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable sur "la gratuité des opérations de retrait" (n° 360).
- La ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable a répondu.
- Une motion de recommandation a été déposée par M. Bert Schoofs.
- Une motion pure et simple a été déposée par MM. Geert Lambert, Cemal Cavdarli et Mme Sophie Pécriaux.
- 2. Projet de loi relatif à l'autorisation d'implantations commerciales, n° 1035/1 et 2. Proposition de loi jointe :
- Proposition de loi (Georges Lenssen, Pierre Lano, Ludo Van Campenhout) modifiant l'article 12 de la loi du 29 juin 1975 relative aux implantations commerciales, n° 549/1. (Rapporteur : M. Guy Hove).

Amendements du gouvernement et de Mme Gerkens.

Auditions avec des représentants de :

- Unizo (M. Luc Ardies);
- "Febelhout" (M. Chris De Roock);
- UCM (M. Bruno Wattenberg);
- Commission nationale de la distribution (M. Pierre Colin);
- FEDIS (M. Peter Haegeman).
- Des questions ont été posées par M. Bert Schoofs, Mme Magda De Meyer et M. Georges Lenssen.
- 3. Projet de loi relatif à l'autorisation d'implantations commerciales, n° 1035/1 et 2. Proposition de loi jointe :
- Proposition de loi (Georges Lenssen, Pierre Lano, Ludo Van Campenhout) modifiant l'article 12 de la loi du 29 juin 1975 relative aux implantations commerciales, n° 549/1. (Continuation). (Rapporteur : M. Guy Hove).

Amendements du gouvernement et de madame Gerkens.

- La discussion générale a été entamée. Y ont pris part : M. Georges Lenssen, Mme Magda De Meyer et M. Bert Schoofs.
- Des amendements ont été déposés par M. Lenssen et consorts et Mme Pieters.
- La commission décide de solliciter l'avis du Conseil d'Etat.
- 4. Interpellations jointes:



- Interpellation de Mme Karine Lalieux au premier ministre sur "les conséquences, pour la position belge sur la directive Bolkenstein, de l'adoption par la Commission de l'Union européenne de son Livre blanc sur les GIS" (n° 353).
- Interpellation de Mme Camille Dieu au premier ministre sur"la directive Bolkenstein" (n° 354).
- Interpellation de Mme Zoé Genot au premier ministre sur "la directive sur la libéralisation des services" (n° 359).
- Interpellation de M. Jean-Jacques Viseur à la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "le projet de directive sur les services dans le marché intérieur" (n° 365).
- Interpellation de M. Jo Vandeurzen au premier ministre sur "la position de la Belgique en ce qui concerne la directive Bolkenstein" (nr. 366).
- La ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.
- Une première motion de recommandation a été déposée par Mmes Camille Dieu et Karine Lalieux
- Une deuxième motion de recommandation a été déposée par et MM. Jean-Jacques Viseur, Jo Vandeurzen et Mme Simonne Creyf.
- Une troisième motion de recommandation a été déposée par Mme Zoé Genot.
- Une motion pure et simple a été déposée par M. Georges Lenssen.

### 5. Questions jointes:

- Question de Mme Simonne Creyf à la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "Electrabel et la défense des intérêts belges dans un important secteur d'intérêt public" (n° 2883).
- Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "l'affaire 'Electragate'" (n° 3016).
- La ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.
- 6. Question de Mme Annemie Turtelboom à la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "la hausse des prix du fer à béton et ses conséquences pour le secteur de la construction" (n° 2959).
- La ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.
- 7. Question de Mme Simonne Creyf à la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "l'insuffisance de nos réserves pétrolières stratégiques" (n° 3022).
- La ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.

Prochaine réunion : mardi 8 juin 2004.



### **Finances et Budget**

COMMISSION DES FINANCES ET DU BUDGET

Président : M. François-Xavier de Donnea

### > Mardi 1er juin 2004

- 1. Question de M. Carl Devlies au ministre des Finances sur "l'échange des billets libellés en francs belges" (n° 2977).
- Le ministre des Finances a répondu.
- 2. Question de M. Carl Devlies au ministre des Finances sur "l'évaluation des différents modes de financement au sein de la Régie des Bâtiments" (n° 2978).
- Le ministre des Finances a répondu.
- 3. Question de M. Carl Devlies au ministre des Finances sur "l'annonce du transfert à l'étranger du centre de coordination de Barry Callebout" (n° 2988).
- Le ministre des Finances a répondu.
- Question de M. Carl Devlies au ministre des Finances sur "les résultats du conseil des ministres du 18 mai 2004 tenu en présence du Chancelier allemand M. Schröder" (n° 2989).
- Le ministre des Finances a répondu.
- 5. Question de M. Jo Vandeurzen au ministre des Finances sur "la convention préventive de la double imposition conclue entre la Belgique et les Pays-Bas" (n° 3025).
- Le ministre des Finances a répondu.
- 6. Question de M. Carl Devlies au ministre des Finances sur "les arriérés fiscaux des clubs de football de première et deuxième division" (n° 3036).
- Le ministre des Finances a répondu.
- 7. Question de M. Dirk Van der Maelen au ministre des Finances sur "la législation belge relative à la taxe sur les opérations de bourse et les directives européennes concernant la libre circulation de capitaux" (n° 3039).
- Le ministre des Finances a répondu.
- M. François-Xavier de Donnea est également intervenu.
- 8. Question de M. Carl Devlies au ministre des Finances sur "la perception automatique des amendes résultant d'infractions routières" (n° 3045).
- Le ministre des Finances a répondu.



- Question de M. Carl Devlies au ministre des Finances sur "les charges financières découlant des emprunts contractés par les écoles auprès du Fonds national de garantie des bâtiments scolaires" (n° 3046).
- Le ministre des Finances a répondu.
- 10. Projet de loi domaniale, n° 1119/1.
- Rapporteur : M. Pierre-Yves Jeholet.
- La discussion a eu lieu.
- Les articles 1<sup>er</sup> et 2, ainsi que l'ensemble du projet de loi, y compris les corrections d'ordre légistique, ont été adoptés.
- Vote sur l'ensemble : 8 voix pour et 3 abstentions.
- 11. Projet de loi portant modification des articles 132 et 143 du Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de prise en charge de certaines personnes âgées de plus de 65 ans, n° 1140/1.
- Rapporteuse : Mme Annemie Roppe.
- La commission a décidé à l'unanimité de joindre les propositions de loi et de résolutions n°s 203/1, 420/1, 833/1 et 908/1.
- La discussion a eu lieu.
- Des amendements ont été déposés par MM. Devlies et Verherstraeten.
- Ces amendements ont été rejetés.
- Les articles 1 à 4, ainsi que l'ensemble du projet de loi, y compris les corrections d'ordre légistique, ont été adoptés à l'unanimité.
- Les propositions de loi n°s 420/1 et 908/1 ont été retirées.
- A la demande de leurs auteurs, les propositions de loi n°s 203/1 et 833/1 ont été disjointes.
- 12. Projet de loi modifiant l'article 138 du Code des impôts sur les revenus 1992 pour tenir compte des enfants mort-nés pour la détermination des personnes à charge, n° 1141/1.
- Rapporteuse : Mme Annemie Roppe.
- La commission a décidé à l'unanimité de joindre la proposition n° 422/1.
- La discussion a eu lieu.
- Les articles 1 à 3, ainsi que l'ensemble du projet de loi, ont été adoptés à l'unanimité.
- La proposition de loi n° 422/1 devient dès lors sans objet.
- 13. Projet de loi modifiant l'article 113 du Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de déduction des frais de garde pour les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de 12 ans, n° 1142/1.
- Rapporteur : M. Pierre-Yves Jeholet.
- La discussion a eu lieu.
- Des amendements ont été déposés par M. Devlies.
- Ces amendements ont été rejetés.
- Les articles 1 à 3, ainsi que l'ensemble du projet de loi, ont été adoptés à l'unanimité.
- 14. Question de Mme Zoé Genot au ministre des Finances sur "la discrimination entre les nationaux et les résidents étrangers pour l'utilisation de Tax-on-web" (n° 2994).



- Le Secrétaire d'Etat à l'Informatisation de l'Etat, adjoint au ministre du Budget et des Entreprises publiques a répondu.

### > Jeudi 3 juin 2004

Projet de loi-programme, n° 1138/1. Amendement n° 7 du gouvernement.

(Renvoyé en commission : séance plénière du 3 juin 2004).

- Un sous-amendement a été déposé par M. Viseur.
- La discussion a eu lieu.
- Le sous-amendement (n° 8) a été rejeté par 11 voix contre 3 et 2 abstentions.
- L'amendement (n° 7) a été adopté par 11 voix contre 1 et 4 abstentions.

Prochaine réunion : mardi 8 juin 2004.

### Santé publique

COMMISSION DE LA SANTÉ PUBLIQUE, DE L'ENVIRONNEMENT ET DU RENOUVEAU DE LA SOCIÉTÉ

Président : M. Yvan Mayeur

### > Mardi 1er juin 2004

- 1. Projet de loi-programme (art. 170 à 210), n°s 1138/1, 5 et 9. (Continuation, clôture et votes). (Rapporteuse : Mme Hilde Dierickx).

  Amendements de MM. Goutry et Vandeurzen et du gouvernement.
- La discussion des articles a eu lieu. Y ont pris part : Mmes Dominique Tilmans, Yolande Avontroodt, MM. Daniel Bacquelaine, Yvan Mayeur, Luc Goutry et Mark Verhaegen.
- Le président de la commission fait part de la décision de la commission de concertation selon laquelle l'article 174 (et l'article 175 indissociable de l'art. 174) doivent être soumis à la procédure législative visée à l'article 77 de la Constitution. Ces dispositions seront inscrites dans le projet de loi n° 1139/1.
- Des amendements ont été déposés par M. Mayeur et consorts et MM. Goutry, Vandeurzen et Verhaegen.
- Les amendements n°s 4, 6 et 7 ont été adoptés.
- L'ensemble des dispositions soumises à la commission (à l'exception des art. 174 et 175) est adopté par 9 voix et une abstention.
- Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable sur "le plan d'allocation national de CO<sup>2</sup>" (n° 2972).
- La ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable a répondu.
- 3. Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable sur "la transposition de la directive 2001/18 relative à la dissémination volontaire des OGM dans l'environnement" (n° 2973).



- La ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable a répondu.
- 4. Question de Mme Muriel Gerkens à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable sur "le plan fédéral de développement durable 2004-2008" (n° 2974).
- La ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable a répondu.

Prochaine réunion : mardi 8 juin 2004.

### **Justice**

COMMISSION DE LA JUSTICE

Président : Alfons Borginon

### > Mardi 1er juin 2004

- 1. Question de M. Servais Verherstraeten à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "les tables rondes avec le personnel pénitentiaire" (n° 2836).
- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.
- 2. Question de M. Jo Vandeurzen à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "la nouvelle prison de Hasselt" (n° 2940).
- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.
- 3. Question de M. Luc Goutry à la vice première ministre et ministre de la Justice sur l'absence d'arrêté royal sur l'administration provisoire (n° 3030).
- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.
- 4. Question de M. Servais Verherstraeten à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "le transport des détenus" (n° 3051).
- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.
- 5. Questions jointes:
- Question de M. Tony Van Parys à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "la non-exécution des peines de prison" (n° 3052).
- Question de M. Bart Laeremans à la vice-première ministre et ministre de la Justice sur "son intention de ne pas exécuter provisoirement les peines de prison de moins de trois ans" (n° 3054).
- La vice-première ministre et ministre de la Justice a répondu.
- 6. Propositions de loi jointes:



- Proposition de loi (Richard Fournaux, Thierry Giet, Joëlle Milquet, Tony Van Parys, Melchior Wathelet) modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la médiation, n° 327/1 à 4.

Amendements du gouvernement, MM. Wathelet, Borginon, Mmes Taelman, Van der Auwera et MM. Muls et Giet.

Avis du Conseil Supérieur de la Justice.

- Proposition de loi (Marie-Christine Marghem, Olivier Maingain, Alain Courtois, Daniel Bacquelaine, Anne Barzin) modifiant le Code judiciaire en vue d'y insérer une procédure de médiation, n° 669/1. (Rapporteur : Mme Alisson De Clercq, M. Alain Courtois, Mme Liesbeth Van der Auwera)
- Proposition de loi ( Alain Courtois, Olivier Maingain, Daniel Bacquelaine, Anne Barzin) complétant le Code judiciaire par une septième partie relative à la procédure de médiation extrajudiciaire, n° 694/1.

(Continuation). (Rapporteurs: M. Alain Courtois et Mme Liesbeth Van der Auwera).

- La discussion des articles a été clôturée.
- Des amendements ont été déposés par MM. Muls et Wathelet.
- 7. Projet de loi portant le Code de droit international privé Transmis par le Sénat, n° 1078/1.
- Rapporteuses : Mmes Valérie Déom et Liesbeth Van der Auwera.
- La discussion générale a été clôturée et la discussion des articles a été entamée.

Prochaine réunion : mardi 8 juin 2004.

### **Naturalisations**

COMMISSION DES NATURALISATIONS

Président : M. Guy Hove

### ➤ Mardi 1<sup>er</sup> et jeudi 3 juin 2004

Examen des demandes de naturalisation.

### Intérieur

COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

Président : M. Thierry Giet

### ➤ Mercredi 2 juin 2004

- 1. Question de M. Pieter De Crem au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la perception immédiate d'amendes" (n° 2895).
- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.
- 2. Question de M. Francis Van den Eynde au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'utilisation de la notion de 'drogues illégales'" (n° 3019).



- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.
- 3. Question de M. Jean-Pierre Malmendier au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "les brochures de techno-prévention du Secrétariat permanent à la politique de prévention" (n° 3033).
- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.
- 4. Question de M. Dirk Claes au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "les causes de l'envoi tardif aux bourgmestres des directives relatives à la course cycliste "le Tour de Belgique" (n° 3042).
- Le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur a répondu.

### Infrastructure

COMMISSION DE L'INFRASTRUCTURE, DES COMMUNICATIONS ET DES ENTREPRISES PUBLIQUES

Président : M. Francis Van den Eynde

### ➤ Mercredi 2 juin 2004

- 1. Débat sur le service universel en matière de télécommunications : Propositions de résolution jointes :
- Proposition de résolution (Karine Lalieux, Camille Dieu, André Frédéric, Eric Massin) relative à la fourniture du service universel en matière de télécommunications, n°s 731/1 à 5.
  - Amendements de MM. Roel Deseyn et consorts, Daniël Bacquelaine et consorts et Philippe De Coene et consorts.
- Proposition de résolution (Daniel Bacquelaine, François Bellot, Valérie De Bue, Richard Fournaux) relative à l'évolution future du service universel dans le marché libéralisé des télécommunications, n° 896/1.
- Proposition de résolution (Roel Deseyn, Inge Vervotte) relative à l'intégration de l'internet à haut débit au service universel, n° 1006/1. (Votes). (Rapporteur : M. Guido De Padt).
- Les amendements n°s 1, 4 à 6, 9, 11, 23, 24, 26(1°), 26(2°), 26(3°), 28 à 30, 32(2°), 37 à 42, 45, 46(1°) et 46(2°) ont été adoptés.
- Les amendements n°s 2, 3 et 12 à 22 ont été retirés.
- Un sous-amendement à l'amendement n° 30(2°) a été déposé
- La proposition de résolution, telle qu'amendée, a été adoptée par 14 voix et 2 abstentions.
- 2. Projet de loi-programme (art. 62, 63), n° 1138/1.
- Rapporteur : M. Ludo Van Campenhout.
- Exposé introductif de la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique.
- Les dispositions soumises à la commission ont été adoptées à l'unanimité.



- 3. Question de M. Roel Deseyn à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable et à la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "l'activation éventuelle du fonds de service universel" (n° 2928).
- La ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.
- 4. Question de M. Roel Deseyn à la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur "le progrès réalisé dans la mise sur pied de la nouvelle loi sur les télécoms" (n° 3063).
- La ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique a répondu.
- 5. Projet de loi-programme (art. 35 à 45, 48 à 52, 281 à 297), n° 1138/1.
- Rapporteur : M. Ludo Van Campenhout.
- Des amendements ont été déposés par le gouvernement, M. Mathot et M. Deseyn et consorts.
- Les amendements n°s 1 et 4 ont été adoptés. L'amendement n° 2 a été retiré.
- Les dispositions soumises à la commission ont été adoptées.
- 6. Projet de loi portant des dispositions diverses (art. 2 et 3), n° 1139/1.
- Rapporteur : M. Ludo Van Campenhout.
- Les dispositions soumises à la commission ont été adoptées.
- L'ensemble des dispositions soumises à la commission (art. 35 à 45, 48 à 52, 281 à 297 du projet n° 1138/1, y compris les articles 2, 3, 62 et 63 du projet 1139/1 a été adopté par 11 voix et 3 abstentions.

### Intérieur et Justice

RÉUNION COMMUNE DE LA COMMISSION DE L'INTÉRIEUR, DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DE LA FONCTION PUBLIQUE ET DE LA COMMISSION DE LA JUSTICE

Présidents : MM. Thierry Giet et Alfons Borginon

### ➤ Mercredi 2 juin 2004

Plan national de sécurité 2004-2007 et note-cadre de Sécurité intégrale. Echange de vues avec la vice-première ministre et ministre de la Justice et avec le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur (LPI - art. 4). (Rapporteurs : MM. Dirk Claes et Jean-Pierre Malmendier). (Continuation et clôture). Interpellations jointes :

- Interpellation de M. Tony Van Parys au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le plan national de sécurité et la note cadre relative à la sécurité intégrale" (n° 361).
- Interpellation de M. Dirk Claes au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "la réforme des polices et les implications de cette réforme pour le personnel et les administrations locales" (n° 362).



- Interpellation de M. Paul Tant au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "l'existence de chiffres très divergents en ce qui concerne la capacité opérationnelle de la police fédérale" (n° 363).
- La vice-première ministre et ministre de la Justice et le vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur ont répondu.
- Ont également pris la parole : Mme Nancy Caslo, MM Filip De Man, Jo Vanderuzen, Pieter De Crem et Philippe De Coene.
- Une motion de méfiance a été déposée par Mme Nancy Caslo et Filip De Man.
- Une motion de recommandation a été déposée par MM. Dirk Claes, Paul Tant, Tony Van Parys, Pieter De Crem et Jo Vandeurzen.
- Une motion pure et simple a été déposée par Mme Valérie Déom et MM. Jean-Pierre Malmendier, Philippe De Coene et Claude Marinower.

### **Affaires sociales**

COMMISSION DES AFFAIRES SOCIALES

Président : M. Hans Bonte

### ➤ Mercredi 2 juin 2004

- 1. Question de M. Ludo Van Campenhout au ministre de la Mobilité et de l'Economie sociale sur "la politique présentée récemment en matière d'économie sociale" (n° 2915).
- Le ministre de la Mobilité et de l'Economie sociale a répondu.
- 2. Question de M. Jean-Luc Crucke à la ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des chances sur "les travaux de la Commission du dialogue interculturel" (n° 2795).
- La ministre de la Fonction publique, de l'Intégration sociale, de la Politique des grandes villes et de l'Egalité des chances a répondu.
- 3. Question de Mme Danielle Van Lombeek-Jacobs à la secrétaire d'Etat à l'Organisation du travail et au Bien-être au travail, adjointe au ministre de l'Emploi et des Pensions sur "la santé des femmes au travail" (n° 2877).
- La secrétaire d'Etat à l'Organisation du travail et au Bien-être au travail a répondu.
- 4. Question de Mme Maggie De Block à la secrétaire d'Etat à l'Organisation du travail et au Bien-être au travail, adjointe au ministre de l'Emploi et des Pensions sur "l'exposition à l'amiante sur le lieu de travail" (n° 2925).
- La secrétaire d'Etat à l'Organisation du travail et au Bien-être au travail a répondu.
- 5. Question de M. Jo Vandeurzen au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique sur "la pension complémentaire pour le personnel contractuel des établissements de soins publics" (n° 2825).
- Le ministre de l'Emploi et des Pensions a répondu.



- 6. Question de M. Alain Mathot au ministre de l'Emploi et des Pensions sur "la libre circulation en Belgique de travailleurs originaires des nouveaux Etats membres" (n° 2871).
- Le ministre de l'Emploi et des Pensions a répondu.
- 7. Question de Mme Nahima Lanjri au ministre de l'Emploi et des Pensions sur "le contrôle de la disponibilité des jeunes demandeurs d'emploi" (n° 2986).
- Le ministre de l'Emploi et des Pensions a répondu.
- 8. Question de M. Roel Deseyn au ministre de l'Emploi et des Pensions sur "la directive Bolkestein" (n° 3061).
- Le ministre de l'Emploi et des Pensions a répondu.
- 9. Question de Mme Nahima Lanjri au ministre de l'Emploi et des Pensions sur "le statut des gardiens et gardiennes d'enfants" (n° 3062).
- Le ministre de l'Emploi et des Pensions a répondu.
- 10. Question de M. Jean-Luc Crucke au ministre de l'Emploi et des Pensions sur "les résultats de l'étude de Eureschannel portant sur l'emploi transfrontalier" (n° 3008).
- Le ministre de l'Emploi et des Pensions a répondu.
- 11. Question de M. Mark Verhaegen au ministre de l'Emploi et des Pensions sur "l'assouplissement des modalités régissant le travail saisonnier" (n° 3047).
- Le ministre de l'Emploi et des Pensions a répondu.

### > Jeudi 3 juin 2004

Projet de loi-programme (art. 266bis), n° 1138/1. Amendement n° 34 de M. Bonte. (Renvoyé en commission : séance plénière du 3 juin 2004).

- M. Bonte a développé son amendement.
- L'amendement a été adopté à l'unanimité.

Prochaine réunion : mercredi 9 juin 2004.





## SÉANCE PLÉNIÈRE

### Ce chapitre mentionne:

- les principaux points abordés au cours des séances plénières de la semaine écoulée;
- l'objet des projets et propositions de loi discutés et votés;
- le résultat des votes.

Le numéro figurant à la suite de l'intitulé des projets et propositions de loi est celui du document parlementaire correspondant (voir aussi annexe 2 – projets de loi, propositions et rapports de commission):

Le chiffre figurant entre parenthèses à la suite de la date de la séance plénière est celui qui identifie la séance dans les publications officielles de la Chambre: le Compte rendu analytique qui publie les synthèses des débats et le Compte rendu intégral qui contient le texte intégral (voir "les publications de la Chambre" en dernière page du présent bulletin)."

> JEUDI 3JUIN 2004 (068)

### **QUESTIONS ORALES**

Le libellé des questions orales peut être consulté sur le site Internet de la Chambre (www.lachambre.be).

Il figure également dans les comptes rendus analytiques et intégraux publiés en version papier.

### CHUTE DE BUKAVU ET SITUATION MILITAIRE DANS LA PROVINCE DU SUD-KIVU

### Questions jointes de :

- M. Pieter De Crem (CD&V) et M. Alain Mathot (PS) au Premier ministre

### DÉCLARATIONS DU PREMIER PRÉSIDENT DE LA COUR D'APPEL DE GAND

### Questions jointes de :

-M. Tony Van Parys (CD&V), Mme Hilde Claes (sp.a-spirit) et M. Gerolf Annemans (Vlaams Blok) à la vice-première ministre et ministre de la Justice

### INCIVILITÉS SUR LE RÉSEAU DE LA SNCB

Mme Valérie De Bue (MR) à la vice-première ministre et ministre de la Justice



### **CLASSEMENT SANS SUITE DE CONTRAVENTIONS**

M. Jan Mortelmans (Vlaams Blok) à la vice-première ministre et ministre de la Justice

### LOI RELATIVE À L'AUGMENTATION DE LA DÉDUCTIBILITÉ DES FRAIS DE RESTAURANT

Mme Trees Pieters (CD&V) au ministre des Finances

### MENACE DE SAISIE DU DOMAINE D'ARGENTEUIL

M. Eric Massin (PS) au ministre des Finances

### FISCALITÉ DE L'ÉPARGNE EUROPÉENNE

M. Karel Pinxten (VLD) au ministre des Finances

### MANIFESTATION DES PROFESSIONNELS DE LA SANTÉ

Mme Catherine Doyen-Fonck (cdH) au ministre des Affaires sociales et de la Santé publique

### TECHNIQUE DE VENTE D'UN CONCURRENT DE BELGACOM

M. Pierre-Yves Jeholet (MR) à la ministre de l'Environnement, de la Protection, de la consommation et du Développement durable

### PLAN D'ALLOCATION NATIONALE SUR LES DROITS D'ÉCHANGE DE C02

M. Melchior Wathelet (cdH) à la ministre de l'Environnement, de la Protection de la consommation et du Développement durable



### PROJETS DE LOI

1. Projet de loi modifiant l'article 287ter du Code judiciaire, n°s 1054/1 et 2

Le projet (n° 1054) a été adopté à l'unanimité des 129 votants

2. Projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 en vue de permettre la transposition de la directive du Conseil de l'Union européenne du 3 juin 2003 (2003/49/CE) concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'Etats membres différents, n° 1075/1 et 2

Le projet (n° 1075) a été adopté à l'unanimité des 125 votants

3. Projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 et la loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d'impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale, n° 1079/1 et 2

Le projet (n°1079) a été adopté par 95 voix contre 32

4. Projet de loi portant modification de la loi du 20 juillet 1979 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives à certains cotisations, droits, taxes et autres mesures, n° 1087/1

Le projet (n°1087) a été adopté à l'unanimité des 127 votants



### **VOTES NOMINATIFS SUR LES MOTIONS**

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

### VOTES:

1. Sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Tony Van Parys sur « l'exécutif de la communauté musulmane en Belgique » (n°334)

La motion pure et simple a été adoptée par 81 voix contre 43 et 1 abstention

2. Sur les motions déposées en conclusion des interpellations de M. Tony Van Parys sur « la lutte contre le terrorisme « (n°s 337 et 338) (développées en réunion publique de la commission de la Justice du 24 mai 2004)

La motion pure et simple a été adoptée par 83 voix contre 43 et 1 abstention

- 3. Sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :
  - M. Luc Sevenhans sur « les problèmes qui perdurent à l'hôpital militaire » (n° 336);
  - M. Pieter De Crem sur « les problèmes qui perdurent à l'hôpital militaire de Neder-over-Hembeek » (n° 351).

(développée en réunion publique de la commission de la Défense nationale du 26 mai 2004)

Deux motions ont été déposées (doc. n° 25/129) :

- une motion de recommandation par Luc Sevenhans (Vlaams Blok) et Staf Neel (Vlaams Blok) ;
- une motion pure et simple par Marie-Christine Marghem (MR), Alain Mathot (PS) et Daan Schalck (sp.a-spirit).

La motion pure et simple a été adoptée par 83 voix contre 43 et 2 abstentions



4. Sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Francis Van den Eynde sur « la non-disponibilité d'avions militaires pour les rapatriement d'illégaux et de candidats réfugiés en fin de procédure » (n°345) (développée en réunion publique de la commission de la Défense nationale du 26 mai 2004)

Deux motions ont été déposées (doc. n° 25/130) :

- une motion de recommandation par Francis Van den Eynde (Vlaams Blok), Staf Neel (Vlaams Blok) et Luc Sevenhans (Vlaams Blok);
- une motion pure et simple par Daniel Bacquelaine (MR), Alain Mathot (PS) et Daan Schalck (sp.a-spirit)

La motion pure et simple a été adoptée par 84 voix contre 38 et 6 abstentions

5. Sur les motions déposées en conclusion de l'interpellation de M. Tony Van Parys sur « l'achat de 779 camions pour la défense » (n°358) (développée en réunion publique de la commission de la Défense nationale du 26 mai 2004)

Deux motions ont été déposées (doc.n° 25/131) :

- une motion de recommandation par Tony Van Parys (CD&V);
- une motion pure et simple par Marie-Christine Marghem (MR), Alain Mathot (PS) et Daan Schalck (sp.a-spirit)

La motion pure et simple a été adoptée par 85 voix contre 42 et 1 abstention





# **COMMUNIQUÉS DE PRESSE**

### COMMUNIQUES DE PRESSE DU PRESIDENT DE LA CHAMBRE DES REPRESENTANTS

VOUS POUVEZ CONSULTER CES COMMUNIQUES DE PRESSE SUR NOTRE SITE : <a href="https://www.lachambre.be">www.lachambre.be</a>, SOUS LA RUBRIQUE « À LA UNE » ET/OU « COMMUNIQUES DE PRESSE ».

> 3 JUIN 2004

### LA CHAMBRE TRAVAILLE

Malgré les élections toutes proches et la campagne électorale, la Chambre travaille d'arrachepied.

### 1. LE TRAVAIL EN COMMISSION LA SEMAINE DERNIERE :

79 questions, 9 interpellations, 15 projets et propositions de loi divers.

La semaine dernière, la Chambre a examiné les documents suivants en commission:

> LE LUNDI 24 MAI 2004 :

en commission de la Justice : 5 interpellations, 6 questions

en commission des Affaires étrangères: 8 questions

en commission Infrastructure: 6 questions



### LE MARDI 25 MAI 2004 :

### en commission de la Santé publique :

- le projet de loi-programme (1138/1)
- les propositions de loi relatives au Centre Ouvert pour le Bien-être (170/1), l'obligation alimentaire en cas d'admission des parents en maison de repos (271/1, 362/1),
- le projet de loi relatif à la santé des consommateurs en ce qui concerne les denrées alimentaires et autres produits (1086/1),
- le projet de loi tendant à interdire la vente du tabac aux mineurs (635/1, 720/1).

### en commission de la Justice :

- le projet de loi-programme (1138/1)
- le projet de loi portant des dispositions diverses (1139/1)
- la proposition de loi de principes concernant l'administration pénitentiaire et le statut juridique des détenus (231/1 et 3)

### en commission des Finances :

### 8 questions

- le projet de loi-programme (1138/1) et le projet de loi portant des dispositions diverses (1139/1), le projet de loi en vue de permettre la transposition de la directive du Conseil de l'Union Européenne du 3 juin 2003 concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'Etats membres différents (1075/1)
- Projet de loi modifiant le régime des sociétés en matière d'impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale (1079/1)
- Projet de loi contenant le règlement définitif des budgets d'organismes d'intérêt public pour l'année 1994 (1080/1)
- Projet de loi concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives à certaines cotisations, droits, taxes, et autres mesures (1087/1)

### en commission Droit commercial:

Examen du projet de la loi-programme (1138/01)

### en commission Economie:

### 15 questions

- Projet de loi programme pour la promotion de l'entreprise indépendante en ce qui concerne l'exonération pour le personnel supplémentaire (1118/1)
- Projet de loi programme (1138/1)
- Projet de loi portant un premièr ajustement du budget général des dépenses pour l'année budgétaire 2004 (1063/1)



### ➤ LE MERCREDI 26 MAI 2004

en commission des Affaires sociales : 2 questions

en commission de la Défense : 13 questions et 4 interpellations

Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du Comité permanent de contrôle des Services de police :

Examen du rapport d'activité 2003 du Comité permanent de contrôle des services de police.

### Commission parlementaire de concertation

- Projet de loi en vue de permettre la transposition de la directive du Conseil de l'Union Européenne du 3 juin 2003 concernant un régime fiscal commun applicable aux paiements d'intérêts et de redevances effectués entre des sociétés associées d'Etats membres différents. (1075/1)
- Projet de loi modifiant le Code des impôts sur les revenus 1992 et la loi du 24 décembre 2002 modifiant le régime des sociétés en matière d'impôts sur les revenus et instituant un système de décision anticipée en matière fiscale. (1079/1)
- Projet de loi portant modification de la loi du 20 juillet 1979 concernant l'assistance mutuelle en matière de recouvrement des créances relatives à certains cotisations, droits, taxes et autres mesures.(1087/1)
- Projet de loi modifiant l'article 29 de la loi-programme du 10 février 1998 pour la promotion de l'entreprise indépendante, en ce qui concerne l'exonération pour personnel supplémentaire.(1118/1)
- Projet de loi-programme (1138/1)
- Projet de loi relatif à certaines formes de gestion collective de portefeuilles d'investissement (909/1 à 7).

### Commission des Finances et du budget :

- -Projet de loi contenant le premier ajustement du Budget général des dépenses de l'année budgétaire 2004 (1063/1)
- Projet de loi ajustant le budget des Voies et Moyens de l'année budgétaire 2004 (1064/1)
- Exposé général (1062/1)

### Commission de la Justice :

- Proposition de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la médiation. (327/1 à 3)
- Proposition de loi modifiant le Code judiciaire en vue d'y insérer une procédure de médiation (669/1)
- Proposition de loi complétant le Code judiciaire par une septième partie relative à la procédure de médiation extrajudiciaire (694/1).

### Commission de l'Intérieur :

- Projet de loi-programme (1138/1) 21 questions



### LE JEUDI 27 MAI 2004 :

En commission parlementaire de concertation : projet de loi-programme (1138/1)

### Le vendredi 28 mai 2004 :

Commission spéciale chargée de l'accompagnement parlementaire du Comité permanent de contrôle des Services de police : Comité P

Examen du rapport d'activité 2003 du Comité permanent de contrôle des services de police

Le projet de loi programme (doc. 1138) a été au cœur des discussions des commissions. Les commissions des Finances, de la Justice, Droit commercial, de l'intérieur, de l'infrastructure, des affaires sociales, de la santé publique l'ont déjà adopté. La commission infrastructure en discute le 2 juin.

Le projet de loi portant des dispositions diverses (doc. 1139) doit encore être examiné en commission infrastructure le 2 juin. Il a déjà été adopté par les Commissions des Finances et de la Justice.

### 2. LES REUNIONS DE COMMISSION PREVUES CETTE SEMAINE :

42 questions, 6 interpellations, 12 projets et propositions de loi divers.

Cette semaine aussi le programme de la Chambre était bien rempli.

### ➤ LE MARDI 1<sup>ER</sup> JUIN 2004 :

### **Commission des Finances:**

10 questions

- Projet de loi domaniale.(1119/1)
- Projet de loi portant modification des articles 132 et 143 du Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de prise en charge de certaines personnes âgées de plus de 65 ans. (1140/1)
- Projet de loi modifiant l'article 138 du Code des impôts sur les revenus 1992 pour tenir compte des enfants mort-nés pour la détermination des personnes à charge. (1141/1)
- Projet de loi modifiant l'article 113 du Code des impôts sur les revenus 1992 en matière de déduction des frais de garde pour les enfants qui n'ont pas atteint l'âge de 12 ans.(1142/1)



### Commission Economie:

### 6 interpellations

- 4 questions
- Projet de loi relatif à l'autorisation d'implantations commerciales (1035/1 et 2)
- Proposition de loi modifiant l'article 12 de la loi du 29 juin 1975 relative aux implantations commerciales. (549/1)

### Commission Justice:

### 6 questions

- Proposition de loi modifiant le Code judiciaire en ce qui concerne la médiation.(327/1 à 4)
- Proposition de loi modifiant le Code judiciaire en vue d'y insérer une procédure de médiation.(669/1)
- Proposition de loi complétant le Code judiciaire par une septième partie relative à la procédure de médiation extrajudiciaire (694/1)
- Projet de loi portant le Code de droit international privé. (1078/1 et 2)

### Commission Santé publique :

3 questions

Projet de loi programme (1138/1, 5, 9)

➤ LE MERCREDI 2 JUIN 2004.

Commission de l'Intérieur : 4 questions

### Commission Infrastructure:

Débat d'actualité sur le service universel :

- Proposition de résolution relative à la fourniture du service universel en matière de télécommunications (731/1),
- Proposition de résolution relative à l'évolution future du service universel dans le marché libéralisé des télécommunications (896/4)
- Proposition de résolution relative à l'intégration de l'internet à haut débit au service universel (1006/1)
- Projet de loi-programme (1138/1)
- Projet de loi portant des dispositions diverses (1139/1)

2 questions

Commission Affaires sociales : 13 questions

### Commission Intérieur – Justice :

Plan national de sécurité 2004-2007 et note-cadre de Sécurité intégrale – échange de vues.



### ➤ LE JEUDI 3 JUIN 2004 :

### Commission des Finances et du budget :

La réunion prévue le 2 juin à 20 heures concernant l'examen des dispositions législatives à prendre concernant la suspension de la prescription de l'action fiscale est postposé à jeudi 3 juin à 12 heures 30.

### 3. LA SEMAINE PROCHAINE... JUSTE AVANT LE 13 JUIN.

Au vu du programme, on ne peut pas dire qu'il n'y aura rien à la Chambre la semaine prochaine.

### A. COMMISSIONS

➤ LUNDI 7 JUIN 2004.

A 14 heures: Justice

➤ MARDI 8 JUIN 2004.

A 10 heures, et 14 heures 30 : Finances et budget

A 10 heures 15 et 14 heures : Justice

A 14 heures : Economie

A 14 heures 15 et 15 heures 30 : Santé publique

➤ MERCREDI 9 JUIN 2004.

A 10 heures, 14 heures, à 15 heures 30 : Affaires sociales

A 14 heures 15 : Intérieur

### **B.SÉANCES PLÉNIÈRES**

### ➤ MERCREDI 9 JUIN À 14 HEURES 15 ET 18 HEURES 05 :

Examen de la loi-programme (1138/1 à 9) et du projet de loi portant des dispositions diverses (1139/1)

### > Jeudi 10 Juin à 14 Heures 15 :

### Questions orales

Projet de loi concernant la promotion de l'entreprise indépendante, en ce qui concerne l'exonération pour personnel supplémentaire (1118/1)

Projet de loi relatif à la protection de la santé des consommateurs (1086/1 à 3)

Projet de loi interdisant de vendre du tabac aux jeunes (635/1)

Propositions de loi relatives à la vente du tabac (720/1, 721/1)



# **ANNEXES**





## DEMANDES D'INTERPELLATION

Les demandes d'interpellation sont déposées au bureau de la Chambre qui les renvoie en réunion publique de commission. Sur avis de la conférence des présidents, le président peut toutefois décider qu'une interpellation présentant un intérêt général ou politique particulier sera développée en séance plénière ou décider de la transformer en question orale ou écrite.

## > 363

Interpellation de M. Paul Tant au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur « l'existence de chiffres très divergents en ce qui concerne la capacité opérationnelle de la police fédérale »

## > 364 Défense nationale

Interpellation de M. Luc Sevenhans au ministre de la Défense sur « les conclusions de la commission d'enquête Brisaert »

## > 365 Economie

Interpellation de M. Jean-Jacques Viseur à la ministre de l'Economie, de l'Energie, du Commerce extérieur et de la Politique scientifique sur « le projet de directive sur les services dans le marché intérieur »

(idem n° 353 Mme Karine Lalieux) (idem n° 354 Mme Camille Dieu) (idem n° 359 Mme Zoé Genot)

## > 366 Economie

Interpellation de M. Jo Vandeurzen au premier ministre sur « la position de la Belgique en ce qui concerne la directive Bolkenstein »

(idem n° 353 Mme Karine Lalieux) (idem n° 354 Mme Camille Dieu) (idem n° 359 Mme Zoé Genot) (idem n° 365 M. J.-J. Viseur)

## > 367 Finances

Interpellation de M. Pieter De Crem au premier ministre sur « l'augmentation des charges pesant sur les entreprises depuis 1999 »

### > 368 Relations extérieures

Interpellation de M. Pieter De Crem au vice-premier ministre et ministre des Affaires étrangères sur « le référendum européen »





## COUR D'ARBITRAGE

La Cour d'Arbitrage a été créée en 1984, dans le cadre de la réforme de l'État, pour trancher les conflits de compétences entre État, Communautés et Régions. Depuis 1989, la Cour d'arbitrage est également chargée de juger de la conformité des lois, décrets et ordonnances aux principes constitutionnels d'égalité des citoyens et de la liberté d'enseignement. Elle peut recevoir les recours de citoyens à ce sujet. La Cour est enfin compétente pour répondre aux questions préjudicielles des tribunaux sur ces principes constitutionnels.

Les arrêts de la Cour d'Arbitrage sont intégralement publiés au Moniteur belge.

# RÉCAPITULATIF DES ARRÊTS DE LA COUR D'ARBITRAGE RENDUS ENTRE LE 22 OCTOBRE ET LE 17 DÉCEMBRE 2003.

	Arrêt de la Cour d'arbitrage
n°	135/2003
prononcé le	22 octobre 2003
rendu sur	recours en annulation
disposition(s)e n cause	article 15, § 1er, alinéa 1er, de la Nouvelle loi communale, modifié par l'article 2 de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 18 juillet 2002 modifiant la Nouvelle loi communale
disposition(s) de référence	articles 10 et 11 de la Constitution, lus isolément ou en combinaison avec l'article 162, 1°, de celle-ci

La disposition attaquée prévoit, en matière de présentation de candidats aux mandats d'échevins, que, si deux mois après la vacance d'un mandat d'échevin ou l'installation du conseil communal, il n'a pas été pourvu à un ou plusieurs mandats d'échevin, le nombre de signatures nécessaires à la présentation de candidats à ce ou ces mandats est de plus d'un tiers des élus de la liste du candidat présenté. De plus, le premier élu de la liste doit figurer parmi les signataires.

La Cour n'aperçoit pas la pertinence de l'avantage donné au groupe d'élus d'une liste comprenant le premier élu de la liste notamment par rapport à un autre groupe alors même que celui-ci comprendrait un plus grand nombre d'élus de cette même liste. En outre, selon la Cour, cette exigence est de nature à entraîner des possibilités de blocage lors de l'élection des échevins par le conseil communal, ce qui est contraire aux objectifs de l'ordonnance.

Par conséquent, la Cour annule les mots "en ce compris le premier élu de la liste" dans la disposition en cause.



	Arrêt de la Cour d'arbitrage
n°	136/2003
prononcé le	22 octobre 2003
rendu sur	questions préjudicielles
disposition(s) en cause	arrêté-loi du 29 décembre 1945 portant interdiction des inscriptions sur la voie publique articles 10 et 11 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec l'article
disposition(s) de référence	19 de la Constitution, avec l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques

La disposition en cause ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution, lus ou non en combinaison avec l'article 19 de la Constitution, avec l'article 10 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 19 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

	Arrêt de la Cour d'arbitrage
n°	137/2003
prononcé le	22 octobre 2003
rendu sur	question préjudicielle
disposition(s) en cause	article 4, § 1erter, de l'ordonnance de la Région de Bruxelles-Capitale du 23 juillet 1992 relative à la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et de titulaires de droits réels sur certains immeubles, inséré par l'article 3 de l'ordonnance du 21 février 2002 portant réforme des taxes régionales
disposition(s) de référence	articles 10 et 11 de la Constitution

La disposition en cause dispense les chefs de ménage dont le ménage est composé d'au moins quatre enfants âgés de maximum 21 ans de la taxe régionale à charge des occupants d'immeubles bâtis et des titulaires de droits réels sur certains immeubles, taxe fondée sur l'ordonnance du 23 juillet 1992.

L'objectif du législateur régional, en adoptant l'exonération en cause, était de limiter la charge fiscale des ménages ayant une charge de famille considérable. La Cour observe que le critère tiré de l'âge de l'enfant ne permet pas de déterminer, de façon adéquate, si celui-ci est toujours ou non à charge d'un ménage puisque d'une part, certains enfants peuvent, avant l'âge de 21 ans, ne plus être à la charge de leurs parents s'ils perçoivent des revenus dont le montant ne leur permet pas de conserver ce statut et d'autre part - et à l'inverse -, des enfants âgés de plus de 21 ans peuvent, dans certaines hypothèses, conserver le statut d'enfant à charge. Il s'ensuit, selon la Cour, que, en liant le bénéfice de l'exonération qu'il prévoit au fait que les enfants qui composent le ménage ne peuvent être âgés de plus de 21 ans, la disposition en cause opère de ce fait une différence de traitement qui n'est pas raisonnablement justifiée.

La Cour juge donc que la disposition en cause viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il requiert que les enfants composant le ménage soient âgés de maximum 21 ans.



	Arrêt de la Cour d'arbitrage
n°	138/2003
prononcé le	22 octobre 2003
rendu sur	question préjudicielle
disposition(s) en cause	article 4 de la loi du 27 février 1987 relative aux allocations aux handicapés
disposition(s) de référence	articles 10 et 11 de la Constitution

La disposition en cause ne viole pas les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'il ne vise pas les étrangers ayant fait l'objet d'une décision ministérielle de régularisation.

	Arrêt de la Cour d'arbitrage
n°	139/2003
prononcé le	29 octobre 2003
rendu sur	recours en annulation
disposition(s) en cause	article 2 du décret de la Région wallonne du 6 décembre 2001 relatif à la conservation des sites Nature 2000 ainsi que de la faune et de la flore sauvages
disposition(s)	
de référence	articles 10 et 11 de la Constitution, combinés avec les articles 11 et 14 de la Convention européenne des droits de l'homme et avec l'article 26 du Pacte international relatif aux droits civils et politiques

Avant de statuer quant au fond, la Cour, pose des questions préjudicielles à la Cour de justice des Communautés européennes.

	Arrêt de la Cour d'arbitrage
n°	140/2003
prononcé le	29 octobre 2003
rendu sur	question préjudicielle
disposition(s) en cause	article 5 de la loi abrogée du 21 octobre 1992 relative à la publicité trompeuse en ce qui concerne les professions libérales (disposition reprise à l'article 19 de la loi du 2 août 2002 relative à la publicité trompeuse et à la publicité comparative, aux clauses abusives et aux contrats à distance en ce qui concerne les professions libérales)
disposition(s) de référence	articles 10 et 11 de la Constitution



La disposition en cause crée une différence entre deux catégories d'actes de contrefaçon en matière de professions libérales. D'une part, les actes de contrefaçon qui sont sanctionnés par les lois sur les marques de produits ou de services (c'est-à-dire les actes de contrefaçon visés à l'article 13, A, 1, a et b, de la loi uniforme Benelux sur les marques du 19 mars 1962 (L.B.M.) ne peuvent faire l'objet d'une action en cessation. D'autre part, les actes visés à l'article 13, A, 1, c et d, de la L.B.M. et qui constituent un emploi illicite de la marque sans constituer une contrefaçon peuvent faire l'objet d'une action en cessation.

Dans cet arrêt, la Cour d'arbitrage reproduit le raisonnement qu'elle avait développé dans son arrêt 2/2002 qui concernait une disposition identique mais applicable aux commerçants: l'article 95 de la loi du 14 juillet 1991 sur les pratiques de commerce et sur l'information et la protection du consommateur.

La Cour constate que la différence de traitement critiquée entre ces deux types d'actes de contrefaçon repose sur un critère objectif, à savoir le type d'atteinte à la marque. Alors que la première sorte d'atteintes à la marque concerne la spécificité de la marque, il n'en va pas de même pour la deuxième sorte d'atteintes, qui concerne le caractère distinctif de la marque et son pouvoir d'attraction. Mais la Cour estime que ce critère de distinction n'est pas pertinent pour autoriser ou non une action en cessation pour des actes d'usage de la marque qui constituent en même temps une atteinte à la marque au sens de l'article 13, A, 1, de la L.B.M. et une violation de la loi sur les pratiques de commerce et sur l'information et la protection du consommateur.

La Cour ajoute que la distinction a pour effet que l'action en cessation ne peut être intentée contre des actes de contrefaçon, qui constituent cependant par définition un acte de concurrence déloyale.

La Cour estime par conséquent excessif de priver d'une voie de droit efficace le titulaire d'une marque en cas de contrefaçon et de l'obliger à scinder son action en fonction du type d'atteinte à la marque.

La Cour, constatant le lien voulu par le législateur entre la loi du 21 octobre 1992 relative à la publicité trompeuse en ce qui concerne les professions libérales (L.T.P.L.) et la loi du 14 juillet 1991, estime qu'il en résulte qu'en tant que l'article 5 de la L.T.P.L. ne permet pas de saisir le président du tribunal de première instance d'une action en cessation des atteintes à la marque qui sont des actes de contrefaçon au sens de l'article 13, A, 1, a et b, de la L.B.M. et qui constituent cependant un emploi illicite de la marque, il n'est pas compatible avec les articles 10 et 11 de la Constitution.

La Cour juge donc que la disposition en cause viole les articles 10 et 11 de la Constitution en ce qu'elle dispose que l'article 4 de la même loi ne s'applique pas aux actes de contrefaçon qui sont sanctionnés par les lois sur les marques de produits ou de services.



# PROJETS DE LOI, PROPOSITIONS, RAPPORTS DE COMMISSIONS ET COMPTES RENDUS

Les projets et propositions de loi déposés à la Chambre ainsi que les rapports de commission sont publiés sous forme de documents parlementaires.

Ces documents portent un numéro d'ordre principal attribué lors du dépôt à chaque projet ou proposition; suit un numéro subséquent attribué aux différents documents (texte de base, avis du Conseil d'État, amendements, rapports de commission etc.... qui s'y rattachent. Suit enfin la mention de la session parlementaire au cours de laquelle le projet ou la proposition a été déposé.

Tous les documents parlementaires relatifs aux projets de loi et propositions peuvent être obtenus auprès des services des Affaires générales de la Chambre ou au comptoir des documents de la Chambre (voir dernière page du bulletin: publications de la Chambre des représentants et du Sénat de Belgique).

Ils peuvent être consultés sur le site Internet de la Chambre: http://www.lachambre.be, sous la rubrique « Documents parlementaires ». Une sous rubrique mentionne les documents les plus récents.

Les comptes rendus des séances plénières et des commissions peuvent également être consultés sur le site, sous la rubrique «séances plénières », compte rendu analytique et intégral et sous la rubrique « commissions », discussion des textes de loi.





## **ADDENDA**





## AGENDA DES SÉANCES PLÉNIÈRES ET DES RÉUNIONS DE COMMISSIONS

Les agendas des commissions et des séances plénières sont disponibles sur le site Internet de la Chambre (<u>www.lachambre.be</u>), rubriques « Agenda des réunions de commissions » et « Agenda des séances plénières ».

# PROJETS DE LOI ET PROPOSITIONS EN COURS D'EXAMEN TABLEAU DES TRAVAUX LÉGISLATIFS

Mise à jour au 8 juin 2004

nitiative parlementaire Proposition: Projet:

initiative du gouvernement ou proposition adoptée par la Chambre ou le Sénat

Chambre

Sénat

CIR:

Code des impôts sur les revenus Union économique belgo-luxembourgeoise

Constitution CONST

UEBL:

(1) La procédure législative est déterminée par les matières dont la Constitution attribue la compétence respectivement à la Chambre et au Sénat

matières de la compétence de la Chambre des représentants seule; CONST, art. 74 CONST, art. 77

matières de la compétence de la Chambre des représentants et du Sénat;

lesdnelles pour mais Chambre des représentants, <u>a</u> compétence de <u>w</u> matières CONST, art.78

d'un

dispose

Sénat

<u>o</u>

droit d'évocation :

si le Sénat, en vertu de son droit d'initiative, adopte une proposition de loi dans les matières visées à l'art. 78, le projet de loi CONST, art. 81:

est transmis à la Chambre.

(2) Les projets de loi qui n'ont plus été examinés en commission depuis deux mois ne figurent pas au présent tableau. (3) Ces projets et propositions de loi sont en attente de promulgation. Ils réapparaîtront au présent tableau lors de leur publication au Moniteur belge.

OBJET	Procépure (1)	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT: DATE DÉPÔT:	ARTICLE CONST:	)É	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA
Commission de la Chambre		R : REJETÉ		LOI: DATE DE PUBLICATION:
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 26.03.03	A – en séance plénière le	Loi du 13.05.03
Convention unification règles transport aérien S 1421/1-2003/2003 C 2373/1-2002/2003	77	ance plénière 33	13.03.03	M.B. 18.05.04
Relations extérieures				
Propositions de loi (jointes)			Projet évoqué :	
s d'information du jourr	70	A – en commission le 05.05.04	delai d'examen . 60 j.	
C 024/1-SE/2003 Journalistes – Droit au secret sources C 0111/1-SE/2003	8/	A – en séance plénière le 06.05.04		
Justice		C 111 : Sans objet		
Proposition de loi		A – en commission le 10.05.04		
Spéculation – taxe spahn - TVA C 0088/1-SE/2003	78			
Mondialisation				
Proposition de résolution		A – en commission le		
Création registre national implants mammaires C 0121/1-SE/2003		A – en séance plénière		
Santé publique		le 13.03.04		

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST:	AM: AMENDÉ D: DISCUTÉ R: REJETÉ	A:ADOPTÉ: AM:AMENDÉ	DATE DE LA
Commission de la Chambre				DATE DE PUBLICATION :
Propositions de loi (jointes) Camions – Pilote automatique - reglementation		138 : R - en commission le 21.04.04		
C 0138/1-SE/2003 C 0438/1-SE/2003 Code de la route – Interdiction régulateur de vitesse de croisière C 0176/1-SE/2003 C 25.08.2003	78	R – en séance plénière le 06.05.04		
Propositions de s vitesse classique		176 : sans objet		
C 0223/1-SE-SE/2003 Utilisation de limiteurs intelligents de vitesse C 0365/1-2003/2004 C 30.10.2003		229 + 365 <u>:</u> A – en commission le 21.04.04		
Infrastructure		A – en séance plénière le 06.05.04		
Propositions de loi (jointes)		R – en commission le		
Elections – Interdiction doubles candidatures C 0183/1-SE/2003 Elections – Interdiction doubles candidatures C 0184/1-SE/2003	77	vo.vo.v4 R – en séance plénière le 19.05.04		
Intérieur				
Proposition de loi		D – en commission le		
Dispositions en matière de sécurité routière C 0205/1-SE/2003	78			
Infrastructure				

		(0) ===:::0	1,0	
OBJET	PROCEDURE (1)	CHAMBRE (Z) A : ADOPTÉ	<b>JENA</b> I	Promuigation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST:	AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI:
Commission de la Chambre				DATE DE PUBLICATION :
Propositions de loi (jointes) Reconnaissance – enfant mineur non émancipé C 0209/1-SE/2003 C 0209/1-SE/2003	82	D – en commission les 03.12, 10.12.03, 14.01, 28.01, 04.02, 11.02, 16.02, 18.02,		
Filiation – enfants adultérins a patre C 0338/1-2003/2004 Délai pour contester sa paternité – deux ans C 0495/1-2003/2004	78	03.03, 10.03, 15.03, 17.03, 24.03 en 31.03, 21.04 et 05.05.04		
Cour d'arbitrage – Etablissement de la filiation C 0597/1-2003/2004 C 17.12.2003	78			
Reconnaissance entant – arret cour d'arbitrage   C 0701/1-2003/2004   C 16.01.2004   C 16.01.2004	78			
C 0707/1-2003/2004 C 19.01.2004	78			
Justice Sous commission Droit famille				
Proposition de loi		D – en commission les 3 11 03 13 01 04 02		
Administration pénitentiaire – statut juridique des détenus C 0231/1-SE/2003	78	17.02, 03.03, 10.03, 23.03, 27.04, 11.05 et		
Justice		40.00.01		
Projet de loi		D – en commission les		
Assurance complémentaire soins de santé C 0266/1-SE/2003	78	04.05.04		
Economie				

OBJET		Procébure (1)	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT:	DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST:	AM: AMENDÉ D: DISCUTÉ D: DELITETÉ	A: ADOPTÉ: AM: AMENDÉ	DATE DE LA
Commission de la Chambre			. ХБЭ Т		LOI . DATE DE PUBLICATION :
Propositions de loi (jointes)	loi (jointes)		D – en commission les		
Médiation juridique C 0327/1-2003/2004	C 23.10.2003	78	14.01, 17.03, 31.03, 20.04, 04.05,18.05, 26.05 et 01.06.04		
C 0669/1-2003/2004 C 0669/1-2003/2004 C 694/1-2003/2004	C 08.01.2004 C 15.01.2004	78 77			
Justice					
Proposition			A – en commission le 28.04.04		
Constitution – article 41 – Régionalisation consultation populaire C 0468/1-2003/2004 C 21.11.2003	on consultation populaire C 21.11.2003	77	A – en séance plénière le 13.05.04		
Révision de la Constitution					
Propositions de loi (jointes)	loi (jointes)		D – en commission le		
	C 28.11.2003	78	-		
Accès lieux publics – personnes handicapées C 0462/1-2003/2004 C 20.	apées C 20.11.2003	78			
Affaires sociales					
Proposition de loi	loi		D – en commission le 18.05.04		
Responsabilisation producteurs produits assuétudes nuisant à la santé C 0607/1-2003/2004	s assuétudes nuisant à la santé C 19.12.2003	78			
Santé publique					

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST:	AM: ADOPTIE AM: AMENDÉ D: DISCUTÉ R: REJETÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI: DATE DE
Commission de la Chambre				PUBLICATION:
Projet de loi		A – en commission le	A – en séance plénière le	Loi du 11 03 04
Belgique et Géorgie – double imposition S 0364/1-2003/2004 C 0631/1-2003/2004 C 29.12.2003	77	A – en séance plénière le 05.02.04	18.12.03	M.B.: 18.05.04
Relations extérieures				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le 16.03.04	A- en séance plénière le	Procédure parlementaire
Insaisissabilité des montants versés compte bancaire S 0786/1-2000/2001 C 0639/1-2003/2004 C 19.12.2003	78	AM – en séance plénière le 25.03.04	20.03.03	terminée (3)
Propositions de evenus insaisissable	0	Projet réamendé par le	Projet amendé par la	
C 0344/1-2003/2004 C 0344/1-2003/2004 Incessibilité et insaisissabilité prestations familiales – compte C 0645/1-2003/2004 C 30.12.2003	8/ 8/	Senat : A – en commission le 04.05.03	<i>Cnambre :</i> AM : en séance plénière le	
		A – en séance plénière le 13.05.04	22.04.04	
Justice		<u>C 344 et C 645</u> : sans objet		
Projets de loi (joints)		A – en commission le	A – en séance plénière le	Procédure narlementaire
Parlementaires – déclaration de patrimoine C 0641/1-2003/2004 C 0642/1-2003/2004 C 19.12.2003	77 77	A – en séance plénière le 27.05.04	13.02.03	terminée (3)
Constitution				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ	SÉNAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST:	AM: AMENDÉ D: DISCUTÉ R: REJETÉ	A:ADOPTÉ: AM:AMENDÉ	DATE DE LA
Commission de la Chambre				DATE DE PUBLICATION :
Propositions de loi (jointes)		D – en commission le 18.05.04		
Interdiction distribution gratuite tabac C 21.01.2004	78			
Interdiction vente cigarettes et tabac – distributeurs automatiques C 0719/1-2003/2004	78			
Interdiction vente de tabac à des mineurs C 0720/1-2003/2004	78			
Produits sevrage tabagique C 0721/1-2003/2004	78			
Santé publique				
Propositions de résolution (jointes)		731 : A on commission to		
Service universel en matière de télécommunications C 0731/1-2003/2004 C 26.01.2004		02.06.04		
C 0896/1-2003/2004 C 11.03.2004 Intégration de l'internet à haut débit au service universel C1006/1-2003/2004 C 06.04.2004		<u>896 et 1006</u> : retirées		
Infrastructure				
Projet de loi		A – en commission le	A – en séance	Loi du
Expérimentations sur la personne humaine C 0798/1-2003/2004	28	A – en séance plénière	29.04.04	M.B.: 18.05.04
Santé publique		IE 20.03.04		

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST:	A : ADOP IE AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	de la loi Date de la
		R : REJETÉ		LOI: DATE DE
Commission de la Chambre				PUBLICATION:
Proposition de loi		D – en commission le		
Contrats d'entreprise et de sous-traitance C 0809/1-2003/2004 S 0585/1-2003/2004 S 26.03.2004	78			
Droit commercial				
Projet de loi (transmis par le Sénat)		A – en commission le	A – en séance	Procédure
Protection des animaux – saisie d'animaux maltraités S 0300/1-2003/2004 C 0811/1-2003/2004 C 16.02.2004	82	A – en séance plénière le 13.05.04	12.02.04	terminée (3)
Santé publique				
Projet de loi		A – en commission le 27.04.04	A – en séance plénière le	Procédure parlementaire
Modification article 56 Code instruction criminelle  C 0863/1-2003/2004  S 690/1-2003/2004  S 14.05.2004-06-07  Justice		ance plénière 34	03.06.04	terminée (3)
Proposition de loi		R – en commission le 21.04.04		
Peines renforcées d'amende ou de déchéance du droit de c C 0864/1-2003/2004 C 04.03.2004	e conduire 78	R – en séance plénière		
Infrastructure				

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST:	A : AUCPTE AM : AMENDÉ D : DISCUTÉ R : REJETÉ	A:ADOPTÉ: AM:AMENDÉ	de la loi Date de La Loi :
Commission de la Chambre				DATE DE PUBLICATION :
Proposition de loi		A – en commission le	A – en séance nlénière le	Procédure parlementaire
Appellation Conseils de communauté et de Région – Parlements C 0865/1-2003/2004 C 04.03.2004 S 07.05.2004	77	A – en séance plénière le 06.05.04	06.05.04	terminée (3)
Révision de la Constitution				
Projet de loi		A – en commission le 16.03.04	Projet non évoqué	Loi du 10.05.04
Modification art. 53 CIR 1992 - frais de restaurant C 0906/1-2003/2004 C 12.03.2004	78	A – en séance plénière le 01.04.04		M.B. 24.05.04
Finances				
Projet de loi		A – en commission le 27.04.04		
Contribution Belgique 13 <sup>eme</sup> reconstitution ressources ass.int. de développement C 0918/1-2003/2004 C 16.03.2004	78	A – en séance plénière le 13.05.04		
Finances				
Projet de loi		A – en commission le 29.03.04	Projet non évoqué	Loi du 17.05.04
I ransposition droit beige directive ZUU3/48/CE – palement d'interets C 0923/1-2003/2004 C 17.03.2004	78	A – en séance plénière le 22.04.04		M.B.: 27.05.04
Finances				
Projet de loi		A – en commission le 18.05.04		
Complétant dispositions Code civil – protection des consommateurs C 0982/1-2002/2003 C 31.03.2004	78	A – en séance plénière		
Economie		+0.00.73 DI		

					:
OBJET		Procedure (1)	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ	SENAT	Promulgation de la loi
N° DU DOCUMENT: DATI	Dате  ре́ро̀т :	ARTICLE CONST:	AM: AMENDÉ D: DISCUTÉ	A: ADOPTÉ: AM: AMENDÉ	DATE DE LA
			R : REJETÉ		LOI: DATE DE
Commission de la Chambre					PUBLICATION:
Projet de loi			A – en commission le 27.04.04	Projet non évoqué	Procédure parlementaire
Précompte professionnel – Loi confirmation Arrêtés royaux C 1005/1-2003/2004	ion Arrêtés royaux C 05 04 2004	28	A – en séance plénière		terminée (3)
	S 05.04.2004	)	le 13.05.04		
Finances					
Projet de loi			A – en commission le 04.05.04	Projet non évoqué	Procédure parlementaire
ntrée en vigueur déc	ation immédiate de l'emploi	Î	:		terminée (3)
C 1007/1-2003/2004 C 07	C 07.04.2004	8/	A – en seance pleniere le 19.05.04		
Affaires sociales					
Projet de loi			A – en commission le 27.04.04		
Conditions laboratoires intervention assurance maladie C 1014/1-2003/2004 C 08.04.2004	rance maladie biologie clinique C 08.04.2004	78			
Santé publique					
Projet de loi			A – en commission le 04.05.04	Projet évoqué	
Exercice professions soins de santé visa des diplômes C 1016/1-2003/2004	des diplômes – art dentaire & kiné C 19.04.2004	78	A – en séance plénière		
Santé publique			le 19.05.04		
Projet de loi			A – en commission le 04.05.04		
Contribution frais de fonctionnement – commission des C 1017/1-2003/2004	ommission des jeux de hasard C 09.04.2004	78	A – en séance plénière		
Justice			TG 15.05.04		

OBJET	PROCÉDURE (1)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST:	A : ADOPTÉ AM : AMENDÉ	A : ADOPTÉ :	de la loi
		D : DISCUTÉ R : REJETÉ	AM : AMENDÉ	DATE DE LA LOI:
Commission de la Chambre				DALE DE PUBLICATION :
Projet de loi		A – en commission le 04.05.04	Projet non évoqué	Procédure parlementaire
Code des taxes assimilées au timbre – assistance mutuelle –taxe annuelle C 1033/1-2003/2004 C 1033/1-2003/2004	78 78	A – en séance plénière le 19.05.04		terminée (3)
Projet de loi		D – en commission les 18.05.04 et 01.06.04		
Autorisation d'implantations commerciales C 1035/1-2003/2004	78			
Economie				
Projet de loi		A – en commission le 11.05.04	Projet non évogué	Procédure parlementaire
Code judiciaire – Immunité d'exécution biens culturels étrangers C 1051/1-2003/2004 C 27.04.2004 S 2692/1-2003/2004	78	A – en séance plénière le 13.05.04	-	terminée (3)
Justice				
Projet de loi		A – en commission le 04.05.04	Projet non évoqué	Procédure parlementaire
C 1053/1-2003/2004 C 1053/1-2003/2004 C 1053/1-2003/2004 C 27.04.2004	78	A – en séance plénière le 19.05.04		(c) earmined
Finances				
Projet de loi		A– en commission le 18.05.04		
Evaluation personnel – Greffes et Parquets C 1054/1-2003/2004	77	A – en séance plénière		
Justice		6 00.00.04		

				. (	
OBJET		PROCEDURE (1)	CHAMBRE (2) A : ADOPTÉ	SENAT	Promulgation de la loi
N° bu bocument:	DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST:	AM: AMENDÉ	A: ADOPTÉ:	
			D: DISCUTÉ R: BE IETÉ	AM : AMENDÉ	DATE DE LA
			. YESE . Y		DATE DE
Commission de la Chambre					PUBLICATION:
Projets de loi			Finances :		
			A – en commission le		
Budgets	Expose general <b>C 28.04.2004</b>	74	20.03.04		
Année budgétaire 2004 – Premier ajustement du budget C 1063/1-2003/2004	ment du budget général C 28.04.2004	74	<u>Justice (avis) :</u> A – en commission le		
- Voies et moyens	2004	7.7	18.05.04		
C 1064/1-2003/2004	C 28.04.2004	t ~	Economie (avis) : A – en commission le		
Finances Luction (nour paids)			25.05.04		
Justice (pour avis) Economie					
Projet de loi			A – en commission le		
Sobor to affabilia anamos lessificaciones			73.03.04		
C 1075/1-2003/2004 C 29.04.2004		78	A – en séance plénière		
Finances			le 03.06.04		
	Projet de loi (transmis par le Sénat)		Justice :	A – en séance	
privé			D- en commission les 05.05 et  01.06.04	pleniere le 29.04.04	
	S 07.07.2003				
C 1078/1-2003/2004	C 03.05.2004	78	Emancipation sociale: 11.05 et 01.06.4		
Relations extérieures					
Emancipation sociale					

ļ		Doorfei in (4)	CHAMBER (2)	Oŕnat	Dynamoro
OBJET		r ROCEDORE (1)	Onambre (2) A : ADOPTÉ		de la loi
N° DU DOCUMENT: DATE I	Dате Dépôt :	ARTICLE CONST:	AM: AMENDÉ D: DISCUTÉ R: RE:IFTÉ	A : ADOPTÉ : AM : AMENDÉ	DATE DE LA
Commission de la Chambre					DATE DE PUBLICATION:
Projet de loi			A – en commission le 25.05.04		
Impôt des sociétés – Régime des sociétés –décisions anticipées C 1079/1-2003/2004	ss –décisions anticipées C 30.04.2004	78	A – en séance plénière le 03.06.04		
Finances					
Projet de loi			A – en commission le 25.05.04		
Règlement définitif des budgets d'organismes d'intérêt public, année 1994 C 1080/1-2003/2004	smes d'intérêt public, année 1994 C 03.05.2004	74			
Finances					
Projet de loi (transmis par le Sér	par le Sénat)		A – en commission le	A – en séance	Procédure
nandat des sénateur	s de communauté S 22.04.2004	2.2	nce plénière	29.04.04	terminée (3)
C 1081/1-2003/2004 SC 30	SC 30.04.2004		le 27.05.04		
Projet de loi			A – en commission le	A – en séance	
Santé consommateurs denrées alimentaires C 1086/1-2003/2004	c 03.05.2004	78	40.00.04	27.03.03	
Projet de loi (tra r du tabac aux jeun	ansmis par le Senat) es S 13.11.2002	78	Sans objet		
C 0655/1-2003/2004	Z.Z003				
Santé publique					

	ì	(4)	(0)	Privio	a citerali imana
OBJET	<u>¥</u>	PROCEDURE (1)	CHAMBRE (Z) A : ADOPTÉ	<b>J</b> ENA!	Promuigation de la loi
N° DU DOCUMENT : DATE DÉPÔT :		ARTICLE CONST:	AM: AMENDÉ	A: ADOPTÉ:	
			D : DISCUTÉ	AM: AMENDÉ	DATE DE LA
			R : REJETÉ		: IOI
					DATE DE
Commission de la Chambre					PUBLICATION:
Projet de loi			A – en commission le		
<ul><li>recouvrement tax</li></ul>	e UE	78	:		
C 1087/1-2003/2004 C 04.05.2004			A – en séance plénière le 03.06.04		
Finances					
Projet de loi			A – en commission le 25 05 04		
Promotion entreprise indépendante exonération personr C 1118/1-2003/2004	sonnel supplémentaire				
		78			
Economie					
Projet de loi			Finances et Droit		
i oi orogrammo		78	commercial :		
C 1138/1-2003/2004 C 18.05.2004	04	0	25.05.04		
			. 00		
			Allalles sociales . art. 96 à 118. 120 à		
			137, 147 à 166, 168 à		
			169) : D – en		
			commission le		
			18:03:04 04 04 04 05		
			(alt. 91 et 92) . A – ett commission le		
			18.05.04		
Affaires sociales (art. 91 et 92, 96 à 118 , 120 à 166, 168 et 169, 235 à 280)	, 168 et 169, 235 à 280)				
Finances et Budget (art. 1 à 34)			Justice :		
Droit commercial (art. 64 et 65) Tretice (art. 66 à 74, 208 et 209)			A – en commission le		
00000 (41: 00 41: 1, 200 0: 200)			0.00.01		

OBJET		PROCÉDURE (1) CHAMBRE (2)	CHAMBRE (2)	SÉNAT	Promulgation
			A: ADOPTÉ		de la loi
N° DU DOCUMENT :	DATE DÉPÔT :	ARTICLE CONST:	AM : AMENDÉ	A: ADOPTÉ:	
			D : DISCUTÉ		DATE DE LA
			R : REJETÉ		: 101
					DATE DE
Commission de la Chambre					PUBLICATION:
Projet de loi			A – en commission le		
			25.05.04		
Loi-programme C 1139/1-2003/2004	C 18.05.2004	77			
Finances et Budget					
Justice (art. 6 et 7)					

## MONOGRAPHIES PUBLIÉES PAR LA CHAMBRE - BON DE COMMANDE

Titre	Euro	Nombr.	PRIX TOTAL
Législation         La Constitution belge         □ F       □ N       □ ALL       □ ANG	2,50		
La Constitution belge – édition « hardcover » Loi du 13 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996	5,00 1,20		
Série de brochures "Précis de Droit parlementaire"			
☐ L'irresponsabilité parlementaire (novembre 2000)	2,50		
☐ L'inviolabilité parlementaire (novembre 2000)	2,50		
☐ La Cour d'arbitrage : compétence, organisation et fonctionnement	2,50		
☐ L'influence des arrêts de la Cour d'arbitrage sur le travail parlementaire	2,50		
☐ Les lois spéciales de réformes institutionnelles	2,50		
Information parlementaire	·		
☐ Manuel biographique	5,00		
☐ Liste d'adresses des députés - composition politique –groupes	2,50		
linguistiques -composition des commissions relevé statistique des			
activités			
☐ Dépenses électorales: élections 18 mai 2003	2,50		
☐ Rapport annuel 2002-2003	2,50		
☐ Règlement de la Chambre	2,50		
☐ L'Histoire de la Chambre des représentants	15,00		
□ La faillite de la Sabena (rapport + annexes)  Documents parlementaires □ La déclaration gouvernementale - doc. n°. 51K0020/001			
Documents parlementaires			
·	5,33		
Fiches "info" parlementaires			
Informations sur les structures de l'État fédéral et fonctionnement du parlement	1,20		
fédéral			
□ F □ N □ ALL □ ANG			
	6,20		
Film vidéo ou DVD: "Le Parlement fédéral de la Belgique"  □ F □ N □ ALL □ ANG □ Vidéo □ DVD  (vidéo N et F épuisé)			
· · ·			
	~~~tt		
	gratuit 0,12		
50e anniversaire du droit de vote des femmes (1998) Dépliant (max. 10 ex.) Dépliant à partir du 11e exemplaire Brochure "Une femme, une voix"			
	2,50		
Cent ans de débats insolites à la Chambre et au Sénat ; Emile Toebosch,			
Chambre des représentants 2001 ; 182 pag.	5		
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" encadrée	70,00		
Gravure : "Vue de l'Hôtel des Etats Généraux à Bruxelles" non encadrée	10,00		
« Le Parlement » (iconographie)	2,50		
« Le Palais de la Nation » (W. Van den Steene)	30,00		
Les députés 1894-1969 – facsimilé (Van Molle)	2,50		
"De democratische legitimiteit van de Europese besluitvorming" (H.	2,50		
D'Hollander)	2,00		
Divers			
Dépliant "Le Parlement fédéral de Belgique"	gratuit		
	J. 5.16.11		
Pin au logo de la Chambre	1,20		
Horloge « Westminster » (cristal)	111,00		
Horloge « Piramide » (cristal)	116,00		
Sous-verres (par 6) (cristal)	77,00		
Bon de commande – Monographies de la Chambre A renvoyer à : Chambre des représentants - Service des Affaires générales – 1		KELLES	
Nom			
ADRESSE			
Veuillez verser le montant correspondant au compte n° 000-0019220-14 de la C	hambre d	les représ	entants –
1008 Bruxelles (IBAN BE94 0000 0192 2014 BIC BPOTBEB1)			
La commande sera exécutée dès réception du paiement. Il n'est pas fourni de fa	cture.		

## **PUBLICATIONS DE LA CHAMBRE**

	BELG	GIQUE	A L'ÉTR	ANGER
	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	Numéros séparés	ABONNEMENT PAR SESSION PARLEMENTAIRE (1)	Numéros Séparés
Compte rendu intégral définitif Chambre et Annales Sénat Reproduction intégrale des débats des Chambres législatives, dans la langue de l'orateur	80 € (2)	1,80 € (3)	225 € (2)	5,00 € (3)
Bulletin des questions et réponses Questions posées par les parlementaires et réponses du gouvernement (bilingue)	50 € (2)	1,30 € (3)	150 € (2)	4,00 € (3)
Compte rendu analytique Chambre Résumé des débats publié le lendemain des séances - bilingue	13€	0,50€	39€	1,50 €
Informations parlementaires Bulletin hebdomadaire	13 €	/	39 €	/
Prix d'une page sur support digital (PDF)*	1	0,25 €**	/	0,25 €**

- (1) session parlementaire: en principe d'octobre à octobre
- (2) Chambre et Sénat
- (3) Chambre ou Sénat

## Informations et commandes pour les publications susmentionnées:

Service Affaires générales - tel.: (02) 549 81 79 fax: (02)549 82 74

Compte n° **000-1648428-10** de "Publications de la Chambre des représentants - 1008 Bruxelles" *Veuillez mentionner clairement:* 

- Nom et adresse complète du souscripteur
- Adresse d'expédition si elle diffère de l'adresse du souscripteur
- Description précise de la publication souhaitée (titre, date, numéro, session et langue)
- Le montant de l'abonnement est dû en totalité, quelle que soit la date de souscription; les numéros antérieurs à la date de paiement ne sont pas fournis
- L'abonnement prend cours dès réception du paiement et ne peut être résilié
- La Chambre n'est pas assujettie à la TVA

1 ,		
Documents parlementaires de la Chambre		Informations et commandes:
Projets et propositions de loi, amendements,		
propositions de résolution, rapports de	BELGIQUE	Chambre des représentants:
commission, avis du Conseil d'État, etc.	0,062 €	Service des Affaires générales
- abonnement complet avec budgets	par page	1008 BRUXELLES
- abonnement complet sans budgets	imprimée	tél.: (02) 549 81 58: renseignements
- abonnements thématiques	·	(02) 549 81 60: commandes
- numéros séparés		fax: (02) 549 82 74
'	ÉTRANGER	,
Frais administratifs en cas de commande	0,062 € par page	Compte n° <b>000-1648428-10</b> de
inférieure à 2,50 € : 0,74 €	imprimée	"Publications de la Chambre"
, ,	+ frais de port	
	'	Paiement dès réception du décompte

<sup>\*</sup>Le prix du support sera porté en compte sauf s'il s'agit d'une disquette ou d'un CD-Rom

<sup>\*\*</sup> plus les frais de port

## CD - ROM DES DOCUMENTS PARLEMENTAIRES (SANS BUDGETS) ET DU COMPTE RENDU INTÉGRAL DÉFINITIF

## PRIX DE VENTE ANNUEL POUR L'ACHAT D'UN PREMIER CD-ROM (\*)

CD-rom: depuis la session 1999-2000 et ce à la fin de chaque session, les documents parlementaires sont disponibles sur CD-rom

disponibles sur CD-rom		
	Euro	
- Sans abonnement "papier"		
- Abonné abonnement thématique "papier"	247,89 123,95 123,95	
- Abonné au compte rendu intégral définitif sur papier	120,00	
- Abonné avec "abonnement papier" complet (avec ou sans budget)	gratuit mais sur demande	
(*) tout cd-rom supplémentaire	123, 95	
CD-ROM DES BULLETINS DES	S QUESTIONS ET RÉPONSES	
- sans abonnement "papier"	49,58	
- abonné avec abonnement "papier"	gratuit mais sur demande	